Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502362-20251218-SG2025_650-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 18 décembre 2025 - Délibération n° 2025-106

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION ET LA CESSION D'UNE ŒUVRE COMMÉMORATIVE

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	25
Vote	
Pour	25
Contre	0
Abstentions	2

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- **Absents excusés ayant donné mandat de vote :**
  Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur Benoit Quélard.
  Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.
  Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
- **Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**
  Monsieur André Croguennec.
  Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Marc Droguet.

L'association Mémoire des Résistant(e)s et Déporté(e)s des pays de Redon et de Vilaine a pour mission de transmettre au public l'histoire et les parcours des résistant(e)s, déporté(e)s et autres victimes locales du nazisme durant la Seconde Guerre mondiale. Dans cette perspective, elle propose la création d'une œuvre commémorative pérenne située dans le quartier de la gare de Redon.

Le lieu envisagé pour cette installation est le mur qui longe l'escalier et la rampe reliant la rue Charles Sillard au souterrain de la gare. Les vérifications menées auprès de la SNCF et du cadastre ont confirmé que cet espace appartient à la Ville, permettant ainsi d'envisager sereinement le projet.

L'œuvre a vocation à s'inscrire durablement dans l'espace public et à demeurer dans son état d'origine, afin de constituer un repère mémoriel stable pour les générations futures. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche patrimoniale et culturelle plus large, visant à soutenir la transmission des mémoires tout en développant et valorisant les arts plastiques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502362-20251218-SG2025_650-DE

La Ville de Redon versera une subvention de 10 000 euros à l'association au titre du droit de représentation de l'œuvre.

La convention de partenariat entre la Ville de Redon et l'association Mémoire des Résistant(e)s et Déporté(e)s des pays de Redon et de Vilaine, jointe en annexe, formalise les modalités de création et de cession de l'œuvre commémorative.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme réunie le 8 octobre 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de partenariat pour la création et la cession d'une œuvre mémorielle, telle qu'annexée à la présente décision.

DÉCIDE d'accorder une subvention de 10 000 euros à l'association Mémoire des Résistant(e)s et Déporté(e)s des pays de Redon et de Vilaine au titre du droit de représentation de l'œuvre commémorative.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention précitée avec l'association Mémoire des Résistant(e)s et Déporté(e)s des pays de Redon et de Vilaine.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
4ème Maire-Adjointe

Mis en ligne le